



Délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 n°D2026_20

Publiée sur le site internet de la commune le : 24 mars 2026
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux-mille-vingt-six le vingt et un mars à 16 heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vougy légalement convoqués le 17 mars 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie située 1 route de Genève à Vougy, sous la présidence de MASSAROTTI Yves.

Présents : 19

Quorum atteint

Votants : 19

Secrétaire de séance : CAPRI Brigitte, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

NOM Prénom	Présent	absent	NOM Prénom	Présent	absent
MASSAROTTI Yves	X		GENOVA Antonio	X	
LAURENSEN David	X		PEPIN Nathalie	X	
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X	
DÉPOISIER Mathieu	X		DEPOISIER Fabrice	X	
PASQUALIN Martine	X		LEDRU Sindy	X	
VALENTINI Christian	X		VOTTERO Cédric	X	
MENEGON Daniel	X		AKKAOUI Clémence	X	
SCANU Stéphane	X		DEBBICHE Frédérique	X	
DECROUX Elisabeth	X		JACQUARD Hervé	X	
BOUACHRAOUI Saïda	X				

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (arrondi à l'entier inférieur), ni être inférieur à 1 ;

Monsieur le Maire propose de déterminer quatre postes d'adjoints.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la création de quatre postes d'adjoints au maire.

La secrétaire de séance,

Brigitte CAPRI

Le Maire,

Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.